

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le huit décembre à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, SALAT Françoise, BARILLET Katia, DESMARE Christian, BABONNAUD Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : GRESSIN Michèle, LAIGOT Stéphane, JAULIN Christine.

ABSENT(S) : BARRE Fabien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DESMARE Christian.

POUVOIR(S) : de Christine JAULIN à Christine KOOS

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 22 octobre 2021.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : travaux d'extension de l'éclairage public rue de la Rocherie et modalités de rémunération des agents recenseurs.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/87 :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE :

Afin de reconduire et de pérenniser l'accueil du cinémobile dans notre commune, véritable outil d'aménagement culturel en milieu rural, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une nouvelle convention de partenariat triennale doit être signée entre l'établissement public de coopération culturelle « Cyclic » et la commune de Nérondes afin de définir les engagements et les rôles de chaque entité.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire, à signer la présente convention pour les années 2022-2023-2024.

* * *

2021/88 :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC POUR NOUVELLE DENOMINATION DE LA COMPETENCE « RELAIS PETITE ENFANCE » :

Monsieur le Maire informe que par la délibération n° D_2021_089 en date du 28/10/2021, le Conseil Communautaire du Pays de Néronde a voté la modification de l'intitulé d'une des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire « étude, création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels » et a notifié cette modification par courrier et courriel en date du 03/11/2021.

En conséquence, il vous est proposé d'accepter la modification de ladite compétence des statuts de la Communauté de Communes tels proposés ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

➤ APPROUVE la modification de l'intitulé d'une des compétences optionnelles d'action sociale d'intérêt communautaire « étude, création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels »

➤ DECIDE de transmettre une copie de la présente délibération de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Néronde

* * *

2021/89 :

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A PANNE A DEJOINTES :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis N°2021-05-274 relatif à la rénovation de l'éclairage public suite à panne, proposé par le SDE 18, concernant différents points lumineux de Dejointes.

Plan de financement prévisionnel : Total HT 5 092,22 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 2 546,11 €

- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 2 546,11 €

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

2021/90 :

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS (JS FIT & FORM', LES AMIS DU RYTHM', LOISIRS/NATURE, L'ADALVA, L'APEEPN ET LE SECOURS POPULAIRE) :

Monsieur le maire présente les différentes subventions proposées par la commission des finances du 05 novembre 2021 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	2020	2021
6574	JS FIT & FORM'	/	150 €
6574	LES AMIS DU RYTHM'	/	400 €
6574	LOISIRS NATURE	400 €	/
6574	ADALVA	100 €	100 €
6574	APEEPN	400 €	400 €
6574	SECOURS POPULAIRE	200 €	300 €

A l'unanimité, les membres du conseil présents, émettent un avis favorable à l'ensemble des subventions proposées.

* * *

2021/91 :

AVIS DU CONSEIL SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT HLM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les services de la SA d'HLM France Loire, d'une demande d'avis pour la vente d'un logement situé à Nérondes au n° 18, rue du 8 mai 1945. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, **à l'unanimité**, donnent un avis favorable sur le principe de vente de ce logement.

* * *

2021/92 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il s'avère nécessaire d'effectuer une décision modificative et propose les virements de crédits suivants :

Intégration des frais de maîtrise d'œuvre :

Dépense

- compte 2156 (041) : + 7.165,00 €

Recette

- compte 203(041) : + 7.165,00 €

Accord à **l'unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/93 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il s'avère nécessaire d'effectuer une décision modificative et propose les virements suivants :

Travaux en régie 2021 :

Point d'eau au cimetière, passage piétons local paysan, barrières pivotantes devant école élémentaire, placard local ménage école élémentaire, ilot devant école Sainte-Marie, mise aux normes de l'électricité du local sportif du stade de foot

Investissement

-	compte	2116(040)	:	+	262,96 €
-	compte	2151(040)	:	+	2.935,58 €
-	compte	21312(040)	:	+	180,82 €
-	compte	2135(040)	:	+	652,43 €
-	compte	2151	:	-	4.031,79 €

Fonctionnement

-	compte	722(042)	:	+	4.031,79 €
-	compte	60632	:	+	4.031,79 €

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/94 :

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE DIFFUSION DU CADASTRE NUMERISE :

Dans le cadre de la diffusion du cadastre numérisé et sur demande du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer une convention de partenariat.

Cette convention fixe les conditions générales de mise à disposition du prestataire, MD CONCEPT de Saint-Satur (18), des fichiers du cadastre numérisé de notre commune dans le cadre de diagnostics périodiques des assainissements non collectifs, désignation des données fournies par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

A noter que les supports informatiques fournis par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le prestataire restent la propriété de la Direction Générale des Finances Publiques et des partenaires associées à la convention de numérisation du cadastre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'**unanimité**, autorisent le Maire à signer ladite convention.

* * *

2021/95 :

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA ROCHERIE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil différents devis relatifs au projet d'extension de l'éclairage public rue de la Rocherie. 2 solutions sont proposées :

Solution aérienne

Plan de financement prévisionnel : Total HT 3 992,90 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 1 996,45 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 1 996,45 €

Solution souterraine

Plan de financement prévisionnel : Total HT 9 782,63 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 4 891,32 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 4 891,32 €

Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Solution aérienne : 4 voix pour Solution souterraine : 8 voix pour

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

* * *

2021/96 :

MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

En raison du recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de recruter 3 agents pour la durée de la collecte des différents documents et qu'il convient de déterminer les modalités de rémunération.

Par courrier en date du 11 octobre 2021, l'INSEE a notifié à la commune une dotation forfaitaire de recensement s'élevant à 2 729,00 €.

Trois modes de rémunération sont possibles :

- une rémunération forfaitaire,
- une rémunération indiciaire,
- une rémunération à « la feuille ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'une rémunération par bulletin individuel (1,72 € par bulletin) et par feuille de logement (1,13 € par feuille),
- de prendre en charge les frais des deux demi-journées de formation.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Communication du devis relatif à la création de la voirie rue de la Rocherie suite à la construction du nouvel EHPAD
- ☞ Négociation toujours en cours pour la vente de l'ancienne trésorerie
- ☞ Maintien de l'après-midi récréative de l'arbre de Noël (sans goûter) le 15/12 pour les enfants de la commune en conformité avec les nouvelles mesures sanitaires
- ☞ Présentation du colis de fin d'année destiné aux administrés de 70 ans et +, n'ayant pas participé au repas
- ☞ Information donnée sur la fin du régime dérogatoire pour le ramassage des ordures ménagères
- ☞ Maintien des négociations pour la venue du nouveau médecin
- ☞ Bilan de la collecte nationale d'aide alimentaire 2021 évalué à 702 kg
- ☞ Lettre de remerciements de l'association Chanterondes pour la subvention 2021
- ☞ Annonce de la séance documentaire « Animal » au cinémobile le 13 janvier 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.